

24 JAN. 1997



COPIE

REQUETE

à

ORDONNANCE SUR REQUETE
Nomination Commissaire
aux Apports
FIDEA NANTES

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTES

ooOoo

Le soussigné :

Monsieur Michel BARBEREAU, expert comptable, demeurant à SAINT HERBLAIN (Loire Atlantique) - 217 route de Vannes.

Agissant en qualité de gérant de la société FIDEA NANTES, société à responsabilité limitée d'expertise comptable au capital de 250 000 Francs, dont le siège est à NANTES (Loire Atlantique) - 2 Square de la Délivrance, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro B 871 800 546

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société FIDEA NANTES envisage de procéder à une augmentation de capital par apport en nature des éléments actifs et passifs du cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes de la SOCIETE DE GESTION D'ORGANISATION DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE, par abréviation SOGEOREX, société anonyme d'expertise comptable au capital de 1 000 000 Francs, dont le siège est à NANTES - 5 avenue Georges Mandel, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro B 300 848 017, avec effet au 1er janvier 1997.

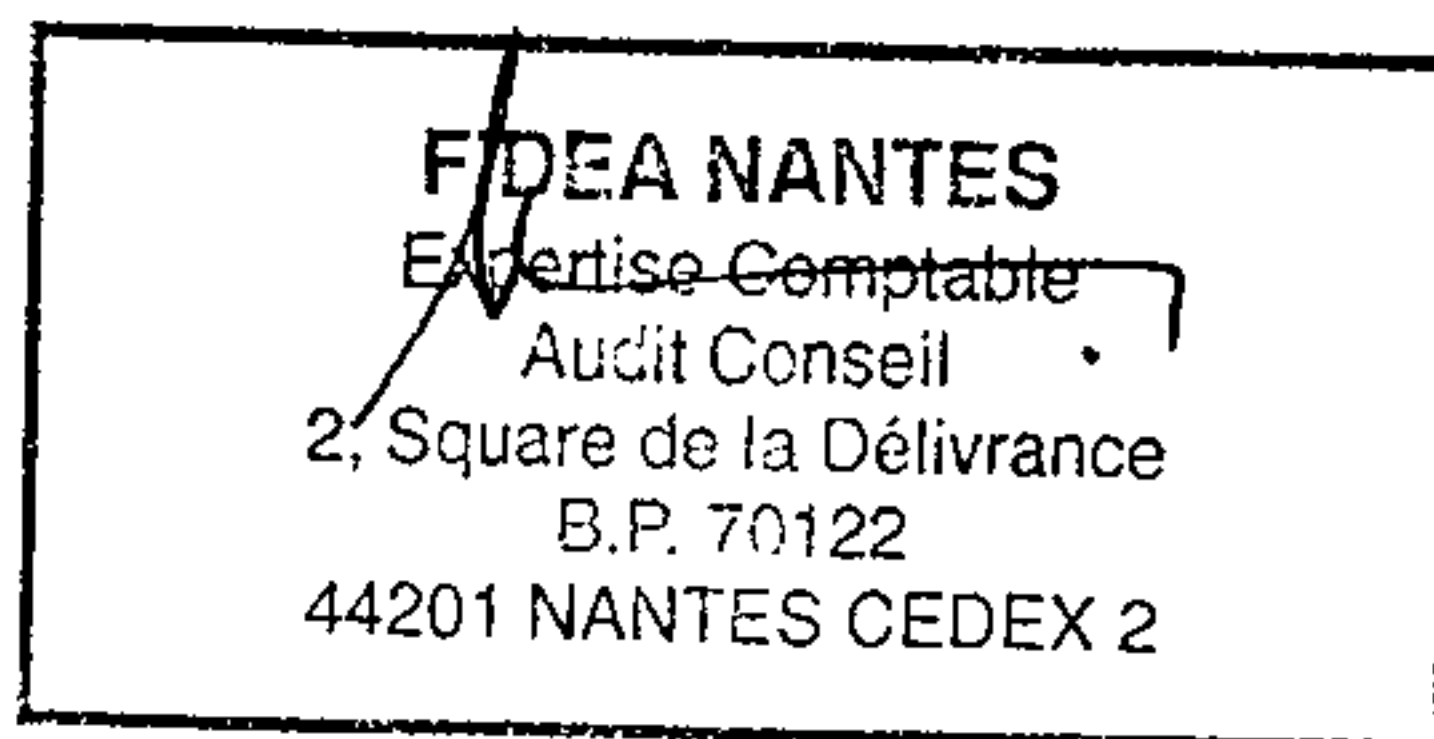
En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles 40 et 62 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 25 du décret du 23 mars 1967, désigner un commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport à consentir par la société SOGEOREX,
- d'apprécier les avantages particuliers pouvant éventuellement en découler,
- d'établir un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prévu par l'article 50 du décret du 30 mai 1984 et soumis à la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire.

Fait à NANTES

Le 20/1/97

JURICA
____ VP



Première Page,



ORDONNANCE

Nous, Louis VERCELLETTO, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1966 et vu l'article 25 du Décret du 23 mars 1967, sur les Sociétés Commerciales,

Désignons Monsieur Michel GUILLET domicilié à NANTES - 46 rue Félix Faure en qualité de Commissaire aux Apports dans la SARL FIDEA NANTES dont le siège est à NANTES - 2 Square de la Délivrance.

Disons qu'il dressera un rapport faisant ressortir la valeur des apports en nature et des avantages particuliers.

NANTES, le **24 JAN. 1997**

Le Greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Vercelletto", written over a horizontal line.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Vercelletto", written over a horizontal line.